

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 30

Artikel: Lausanne, le 23 juillet 1870
Autor: E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180895>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 23 juillet 1870.

La *Société pédagogique de la Suisse romande* vient d'avoir à Neuchâtel sa troisième grande réunion. Après six ans d'existence, elle revenait à son berceau constater ses succès et son extension et mettre à contribution une fois de plus la large hospitalité de nos confédérés neuchâtelois. Des délégués de Paris, des représentants des différentes parties de la Suisse honoraient de leur présence la réunion que présidait M. le conseiller d'Etat Guillaume et à laquelle le Synode neuchâtelois avait délégué MM. les professeurs de Rougemont et Godet.

Ouverte par une prière de M. le pasteur Robert-Tissot, l'assemblée s'est occupée des questions soumises à l'examen des sections cantonales. La première portait sur un sujet dont on se préoccupe de plus en plus de nos jours, l'éducation des filles.

Quatorze rapports et mémoires avaient été remis au rapporteur général, M. Chappuis-Vuichoud, qui a dû faire usage de sa lucidité habituelle pour mettre un peu de clarté au milieu des dissertations sans fin de quelques-uns de ces travaux. Il conclut que l'éducation des jeunes filles a besoin d'être fortifiée pour lutter contre l'altération de la vie de famille, et augmenter le nombre des mères et des épouses dignes de ce nom. Dans la discussion qui a suivi, M. A. Vulliet, directeur de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Lausanne, s'est fait vivement applaudir en émettant quelques idées qui touchent également à l'éducation en général. M. Vulliet a insisté sur la nécessité de ne pas surcharger les élèves de leçons, en s'appuyant sur l'excellent livre de M. le Dr Guillaume et sur l'expérience faite dans l'école de Lausanne où l'on a supprimé toutes les leçons de l'après-midi, ce qui n'a eu que des conséquences heureuses et de nature à encourager ceux qui voudraient tenter l'essai.

En donnant moins de leçons on pourrait réclamer un travail plus individuel, plus spontané de la part des élèves. En poursuivant la marche actuelle, on ne peut demander à l'écolier que la reproduction pure du manuel ou des explications du maître ; de là une uniformité désolante ; de là des élèves qui semblent tous jetés dans le même moule, une absence d'originalité dont chacun se plaint au temps actuel.

M. Vulliet voudrait que l'on recommandât constamment aux jeunes filles les travaux du ménage et que l'on cherchât à les relever à leurs yeux ; il faut

parler du travail comme la Bible en parle, comme d'un *devoir imposé à tous*, selon la parole de St-Paul : « Celui qui ne veut pas travailler ne doit pas non plus manger. » Il y a encore bien des préjugés aristocratiques relativement au travail, et dont chacun subit l'influence. Nous sommes encore imbus des vieilles idées romaines qui avaient flétri le travail manuel comme ignoble ; de là ces préventions invétérées qui font que le titre de *Monsieur* est considéré comme incompatible avec celui de *travailleur*, et qui amènent à leur suite tant de malentendus sociaux déplorables.

La seconde question concernait *les cours du soir pour adultes*. Le rapporteur général ne demandait rien moins que l'institution de ces cours par l'Etat et l'obligation pour chacun de les suivre jusqu'à l'âge de 20 ans.

Ici M. Cuénoud, directeur de l'Ecole industrielle cantonale, a rappelé ce qui se fait à Lausanne par les soins de la Société industrielle et commerciale, et montré qu'il vaut mieux attirer les jeunes gens par des cours attrayants que de les contraindre au moyen de l'amende et de la prison.

M. Cuénoud s'est opposé ensuite à l'organisation de ces cours par l'Etat ou par l'autorité ; il y aurait trop de raideur, trop de réglementation ; mais, de plus, ces cours seraient abandonnés de tout le monde, tandis que si une société entreprend cette tâche, ses membres sont obligés de l'appuyer.

M. Cuénoud ne voudrait pas non plus charger l'instituteur de cette nouvelle besogne. On peut faire appel à la bonne volonté du médecin, du notaire, de l'arpenteur de l'endroit, en cherchant aussi à y intéresser les commerçants et maîtres d'état, de manière à donner à l'enseignement une tendance pratique qui seule peut en assurer le succès.

Quant à la troisième question relative à l'éducation militaire, elle a dû être renvoyée à des temps plus propices.

Les banquets ont été très animés ; comme à Lausanne, on a vivement applaudi le *papa Daguet*, *Jules Sandoz* et le chanoine *Girhingelli* du Tessin. La plupart des discours ont développé cette idée qu'il faut répandre l'instruction pour arriver à faire cesser les boucheries humaines qui désolent la terre, idée que M. le professeur Godet a complétée en disant : « La guerre sera abolie quand l'on aura partout une éducation fondée sur les principes du christianisme. »

E.